

**Question de M. Serge Mérillou (Dordogne - SER)**

A publier le 29/01/2026

CAPES d'occitan-langue d'oc : pour un nombre de postes conforme aux besoins**SERGE MERILLOU**

SENATEUR DE
LA DORDOGNE

*CONSEILLER
DEPARTEMENTAL
DU CANTON DE
LALINDE*

M. Serge Mérillou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les prévisions de postes ouverts au CAPES d'occitan-langue d'oc en 2026. Alerté par la fédération des enseignants de langue et culture d'oc (FELCO), il partage leurs inquiétudes et leur mécontentement quant au nombre de postes prévus. 3 postes seulement sont en effet proposés pour les candidats à Bac+3, aucun pour le concours à Bac+5. Ce nombre apparaît totalement dérisoire alors que 32 départements sont concernés. De plus, il illustre l'inégalité de traitement de la langue occitane par rapport aux autres langues vivantes régionales. Il ne permet pas non plus de répondre aux besoins ouverts par la récente loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion – dite « loi Molac » – de 2021, notamment de son article 7, intégré dans le Code de l'Éducation, qui mentionne « le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ». Enfin, il n'anticipe pas les départs à la retraite à venir dans les prochaines années d'enseignants certifiés au début des années 90.

Sans enseignant, la transmission de la langue d'oc, qui appartient au patrimoine culturel et linguistique de la France, ne peut être assurée.

Aussi, il lui demande de revoir à la hausse le nombre de postes à bac + 3 et de prévoir un volant de postes à bac + 5.